Trente-sixième Année — N° 163 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES VENDREDI 12 JUIN 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs.— Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires.

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé Saint-Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE [illegible] et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 11 JUIN 1891

FIN DE SIÈCLE !

Nous retournons à l'état sauvage, c'est évident. En attendant, la plus pure morale règne dans toutes les sphères de la société. De quelque côté que l'on se tourne, vers quelque pays qu'on se dirige, c'est la vertu qui règne, la loyauté qui brille dans les rapports de société, et la sécurité qui s'affirme dans les relations.

Seulement, c'est la vertu comme l'entendent les athées, la loyauté comme la comprennent les escrocs et la sécurité comme du temps des Cartouche et des Mandrin.

En Angleterre, on vole et l'on triche au jeu dans les cercles les plus aristocratiques. Le prince héritier préside des tables de baccara autour desquelles on se sert de cartes biseautées et de trucs empruntés aux tripots de bas étage. C'est édifiant !

En Turquie, on se croirait dans le désert. Et encore ! les trains que les voleurs arabes arrêtent dans le Soudan ne sont composés que de chameaux, tandis que, dans l'empire du sultan de Constantinople, on arrête des trains lancés à toute vapeur, on capture les voyageurs et l'on taxe leur rançon à des sommes énormes que l'Etat s'empresse de payer. C'est admirable. Mais ce qui est bien plus curieux encore, c'est que l'on a découvert parmi les complices des brigands et les indicateurs des prises fructueuses, des hommes appartenant à la meilleure société. Il est vrai que c'est de la société grecque qu'on veut parler. Il s'agit surtout d'un jeune homme habitant Péra où sa famille occupe une haute situation.

Voleurs en Angleterre, voleurs et assassins en Turquie, c'est déjà très joli et l'on reconnaitra que les classes élevées de la société donnent un merveilleux exemple.

Mais voici bien plus fort, et la chose est d'autant plus intéressante qu'elle a pour théâtre la Prusse, où l'on se pique d'une rigidité de loyauté défiant les investigations les plus scrupuleuses.

L'affaire s'est ébruitée par suite de l'audace même des coupables et de leur impudence.

Un certain Fusangel avait accusé des personnalités importantes d'avoir trompé le fisc sur leurs revenus pour échapper à l'impôt ou du moins pour en diminuer frauduleusement les charges. Tels grands personnages jouissant de centaines de mille marcs de rentes [illegible] s'était contenté de ces affirmations. Il s'était respectueusement incliné devant les dires de gens investis de fonctions publiques et de la confiance particulière de l'empereur.

Croyant effrayer leur accusateur, ces gros bonnets de l'empire allemand lui avaient intenté un procès en diffamation qui se menait bon train. Le pauvre Fusangel était désigné aux foudres de la justice qui ressemble un peu en Allemagne à certaine justice que nous connaissons bien et que nous ne désignerons pas plus clairement. On avait compté sans l'énergie de Fusangel qui, se voyant menacé, recourut à un préservatif qui lui a réussi au-delà de ses espérances.

Il avait été bien réservé, parait-il, dans ses premières accusations et ses adversaires s'en étaient montrés d'autant plus impudents. Mais voilà que tout à coup, Fusangel perd patience et lance à la face d'un des hommes les plus haut placés dans le monde gouvernemental, un conseiller intime, membre du conseil d'Etat et de tous les conseils supérieurs possibles, une accusation terrible.

Il s'agit de M. Baare, bien connu dans le monde des affaires, et qui dirige les Forges et Fonderies de Bochum. Ses ateliers de métallurgie font aux établissements similaires des autres pays une concurrence redoutable. Or, M. Fusangel vient de révéler que le dit Baare a contrefait les sceaux et poinçons de l'Etat pour donner à ses aciers la valeur de ceux auxquels le gouvernement allemand décerne une marque de garantie après les avoir essayés et vérifiés.

En appliquant ces poinçons sur des aciers de dernière qualité qu'il vendait ainsi comme aciers de première marque et sous la surveillance de l'Etat, M. Baare volait d'abord l'Etat à qui il ne payait pas le droit de contrôle. Mais il volait encore bien plus sûrement et dans des proportions plus considérables les établissements de travaux publics qui lui demandaient ses produits. On assure que de nombreuses compagnies de chemins de fer ont été ses victimes. Les conséquences de ces fraudes peuvent être terribles, mais M. Baare s'excuse, en disant qu'il n'a écoulé ses aciers frauduleux que chez les nations étrangères.

Le scandale est énorme, et l'on commente la façon dont l'empereur choisit ses conseillers. Le premier résultat de ces révélations a été l'abandon pur et simple du procès intenté à M. Fusangel, mais l'opinion publique n'est pas satisfaite ainsi. Les tribunaux sont saisis, une enquête, dont le résultat est connu d'avance, vient d'être ouverte. Le conseiller de Sa Majesté est passible des peines les plus graves.

Bien entendu, ces faits n'ont pu se produire sans une une complicité formelle de la part des administrations chargées du contrôle du fer.

Que pensez-vous de cette loyauté allemande ? N'est-ce pas que tout cela donne une haute idée de la morale fin de siècle ? On attend sur les bancs de la police correctionnelle quelque tête couronnée, puisque nous verrons de nobles seigneurs, des conseillers d'Etat, presque des ministres, et un prince héritier y comparaitre, ce dernier, à la vérité, comme témoin, mais il est des accommodements avec la justice quand il s'agit de si grands personnages.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL

Roubaix, 10 juin 1891.

Monsieur le Directeur,

Voulez-vous accueillir quelques réflexions d'un homme du monde sur la lutte du capital et du travail ?

[illegible] capital, c'est ce qu'il est réellement, un travail accumulé, ainsi qu'on l'a justement qualifié, est et doit être le plus fort ?

En Angleterre, la question me semble avoir fait un grand pas vers sa solution, quand, l'année dernière, le capital, personnifié dans un grand nombre d'armateurs, commerçants et industriels, s'est constitué en syndicat pour résister aux exigences de cent mille grévistes des docks qui allaient entraîner plusieurs centaines de mille ouvriers de divers établissements : il a montré sa force en disant aux grévistes : J'ai un milliard à perdre avant de me soumettre ; vous voulez me dicter des lois, m'imposer vos exigences, à moi, votre aîné, l'aîné de la famille des travailleurs. Eh bien ! non ! je ne les subirai pas, parce qu'elles sont injustes ! Faites grève — nous la ferons aussi : plus un navire ne sera chargé ni déchargé — mais cessez plutôt la lutte et marchons d'accord.

Dans ce pays pratique l'argument a frappé tous les esprits et le travail a suivi le conseil que lui donnait le capital.

Mais il n'y a peut-être que l'Angleterre où la force du capital puisse ainsi triompher.

En France, où la question sociale est en ébullition, si je puis ainsi parler, les rapports des patrons et des ouvriers me paraissent devoir s'adoucir, se régler et s'entendre, non point par la raison du plus fort, mais par les meilleurs côtés du cœur humain, par le sentiment que chacun doit avoir d'être assuré de pouvoir vivre en travaillant, qu'il soit ouvrier ou patron ; et pour réaliser ce but, il ne faut pas se battre, il se faut entr'aider, dit la loi de la nature.

Ici me vient une réflexion sur la grève des rentreurs : ne trouvez-vous pas, monsieur le directeur, qu'un des signes les plus caractéristiques du temps, c'est la prétention des rentreurs au privilège et au monopole de leur métier ? Et la liberté pour le jeune ouvrier de s'ingénier à devenir rentreur, que deviendrait-elle ?

En lisant la Lettre Encyclique du Pape sur la condition des ouvriers, j'admirais la sagesse de sa parole et je me rappelais les études sociales et politiques de Léon XIII, alors que, représentant du Saint Siège à Bruxelles, il puisait dans ses conversations fréquentes avec un des esprits les plus fins et les plus remarquables de ce siècle, avec le roi Léopold Ier, ce grand fonds de bon sens, cette connaissance des hommes et des choses qu'il possède à un si haut degré et qu donnent à ses conseils, avec l'autorité du penseur savant et profondément sage, la hauteur et la puissance des instructions du vicaire de Dieu sur la terre.

X...

L'ÉLEVAGE DU MOUTON AUX ÉTATS-UNIS

D'après une statistique récemment dressée le nombre de moutons aux Etats-Unis, qui était de 44.336.072 en 1890 est tombé, cette année, à 43.431.136 soit une diminution de 904,936. Voilà qui prouve que le droit sur la laine brute, et on sait combien il est élevé aux Etats-Unis, est une meure absolument illusoire de protection de l'élevage indigène.

La Basilique du Sacré-Cœur & les socialistes

Une réunion mouvementée. -- Désordres

Paris, 10 juin. — Un meeting avait été organisé, ce soir, à la salle *Grand Turc*, par les socialistes et les libres-penseurs de Clignancourt, qui tenaient eux aussi, à protester contre l'inauguration du Sacré-Cœur.

Environ huit cents assistants. Le conseiller municipal socialiste du quartier, M. Rouanet, devait y prendre la parole : les anarchistes, qui sont furieux contre M. Rouanet qui, au Conseil municipal, les avait traités de mouchards, s'y étaient rendus en nombre.

Dès l'ouverture des portes, ils se massent devant la tribune et, par leurs clameurs et leurs huées, rendent impossible la formation du bureau ; les socialistes protestent, le tumulte est indescriptible.

M. Rouanet parvient à gagner la tribune et va prendre la parole, quand le compagnon Martinet se précipite sur lui et le somme de réfuter ses accusations.

« Attendez, faites un peu de silence, je vais répéter les paroles que j'ai prononcées au Conseil Municipal » :

Au moment où il répète ses paroles, Martinet le pousse violemment de la tribune.

M. Rouanet tombe dans un groupe d'anarchistes qui s'acharnent sur lui à coups redoublés.

Les amis du conseiller municipal se précipitent à son secours. On lutte à coups de bancs, à coups de chaises, pendant plus de trois quarts d'heure.

Enfin, les socialistes, plus nombreux, parviennent à dégager M. Rouanet et le transportent dans une pharmacie : la réunion a pris fin sans qu'aucun ordre du jour ait pu être voté.

La police, qu'on avait prévenue, avait refusé d'intervenir.

Dans la bagarre, plusieurs femmes se sont évanouies. Le sang a coulé. Tout a été brisé dans la salle.

A la sortie, Martinet, qui interpellait les agents, a été arrêté.

LE BACCARA SCANDAL

Londres, 10 juin.— Le jury a rendu hier un verdict favorable aux défendeurs, déboutant de sa demande sir William Gordon Cumming.

Le résultat de ce procès a produit une profonde émotion à Londres, où l'opinion, tout en approuvant le verdict, ne se montre pas sympathique pour les défendeurs.

Londres, 10 juin. — Les journaux de ce matin commentent longuement le procès Cumming.

Le *Daily Chronicle* est exceptionnellement sévère pour le prince de Galles sur la carrière duquel il dit que cette affaire pourrait bien avoir une fâcheuse influence.

Le *Daily-News* est presque violent à l'égard du prince de Galles. Il trouve grotesque pour le prince d'avoir porté avec lui les éléments nécessaires à l'installation d'un jeu de baccara comme un mahométan porte avec lui son tapis de prières.

Le *Times* déclare formuler l'opinion de millions d'anglais qui désirent que les institutions nationales restent sacrées et respectables, en regrettant profondément que le prince ait été mêlé non seulement au procès, mais aussi aux circonstances qui l'ont amené.

« Ce qui blesse le public, c'est que le prince se soit trouvé à la table de baccarat, que la partie de jeu ait été engagée pour lui plaire, qu'on ait employé ses propres jetons et que son entourage soit un groupe de joueurs. »

Le *Times* conclut en déclarant que le prince de Galles eût dû signer, lui aussi, une promesse de ne plus jouer.

Le *Standard*, journal conservateur, loin de laver le prince de tout reproche, dit, au contraire, qu'il mérite le blâme qui atteint ses associés.

On assure que sir William Gordon-Cumming a l'intention de faire appel du jugement par lequel s'est terminé son procès.

Londres, 10 juin. — Aujourd'hui, a été célébré, à l'église de la Trinité, dans Slown-Street, le mariage de sir Williams Gordon-Cumming avec Mlle Florence Garner, une jeune Américaine d'une rare beauté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mercredi 10 juin

Présidence de M. PEYTRAL, vice-président

La séance est ouverte à deux heures.

INTERPELLATION DE M. DUMAY au sujet des houillères de Monthieu

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de MM. Dumay, Girodet, Souhet et Baudin, sur les mesures que le ministre des travaux publics compte prendre vis-à-vis de la Compagnie des houillères de Monthieu, qui vient de suspendre brusquement son exploitation en ne prévenant le personnel que huit jours à l'avance.

M. DUMAY. -- La Compagnie de Monthieu a cessé son exploitation, ce qui met sur le pavé 1,500 personnes environ. Il s'agit d'une industrie qui relève de l'Etat et non d'une industrie privée ; il s'agit d'une perte pour la nation, car l'avis de la suspension des travaux donné au préfet indique qu'une des couches reste envahie par l'eau. A St-Etienne, on dit couramment qu'il s'agit d'une manœuvre financière.

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, fait un geste d'étonnement.

M. DUMAY. — Vous avez l'air d'en douter ; mais les agissements de certains financiers autorisent à croire la chose juste. (Exclamations sur divers bancs.)

Le syndicat des mineurs de la Loire a fait écrire à plusieurs députés pour savoir comment il pourrait s'y prendre pour exploiter à son compte une mine abandonnée, conformément à la proposition de M. Laur.

Une circulaire ministérielle annule cependant presque entièrement le vote de la Chambre à cet égard. (Rumeurs au centre.)

La Chambre n'a pas pensé que les syndicats seraient soumis à l'adjudication comme tous les autres concurrents. C'est l'interprétation pourtant qu'adopte le ministre dans sa circulaire.

La suspension actuelle résulte-t-elle de causes légitimes ? C'est au ministre qu'il appartient de faire connaître la situation à la Chambre. (Très bien à gauche).

En descendant de la tribune. M. Dumay croise M. Yves Guyot. Ils échangent un mot en riant.

M. YVES GUYOT, ministre des travaux publics. — Il m'est facile de répondre à l'interpellation hebdomadaire devant laquelle je me trouve. (Exclamations à gauche).

[illegible] quotidienne. (Rires).

Mais j'arrive au fait : L'importance de la concession houillère de Monthieu n'est pas telle qu'on l'a dit. La mine dont il s'agit ne représente que la centième partie de la production houillère du département et n'a pas donné d'intérêts depuis 1877.

On était arrivé à la treizième couche. Les pertes ont été de plus en plus considérables ; en ces derniers temps l'exploitation a dû être suspendue parce que la mine était épuisée.

La Compagnie a donné un délai de huit jours à ses ouvriers ; elle en a gardé un certain nombre, une vingtaine, au fond.

M. DUMAY conteste le fait.

M. YVES GUYOT. — D'ailleurs, vous me permettrez de croire aux renseignements de l'ingénieur en chef, M. de Castelnau, alors même qu'ils ne concorderaient pas avec les vôtres. (Bruit à gauche.) Vous me demandez quelles sont les causes de l'abandon de la mine. La question est très grave ; le 17 juin, il y aura une assemblée générale des actionnaires de la mine qui décidera probablement la liquidation de la mine ; les liquidateurs concluront vraisemblablement à l'adjudication de la mine. Est-ce nécessaire d'indiquer les motifs qui ont déterminé l'abandon de la mine ? Le point est délicat, car la mine va être mise en adjudication. (Bruit et interruptions à gauche.)

M. CLÉMENCEAU. — Comment, en adjudication ?

M. YVES GUYOT. — Mais, certainement, c'est la loi.

M. CLÉMENCEAU. — Vous dites que c'est la loi, mais vous n'êtes pas la loi tout seul. (Bruit.)

M. YVES GUYOT. — En rédigeant la circulaire dont a parlé M. Dumay, j'ai dû me préoccuper des exigences de la loi, et j'ai fait mon possible pour tenir compte du vote de la Chambre : j'ai la conviction d'avoir tenu compte de ses indications

M. CLÉMENCEAU interrompt.

M. YVES GUYOT. — Je m'étonne de l'interprétation que vous donnez à ma circulaire ; je ne peux rien faire pour le moment, je ne peux qu'attendre le résultat de l'assemblée des actionnaires convoqués. (Très bien ! au centre.)

M. DUMAY. — M. le ministre n'a pas pris la parole quand on a voté l'ordre du jour sur la proposition de M. Laur ; moi, je maintiens que sa circulaire est contraire au sens de ce vote.

Si le ministre faisait acte d'énergie vis-à-vis de la compagnie, il pourrait résulter de l'assemblée des actionnaires des mesures de nature à rassurer les ouvriers.

M. YVES GUYOT, à son banc impatienté. — Je me suis conformé au vote de la Chambre.

L'ORDRE DU JOUR DUMAY

M. DUMAY insiste et dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, maintenant son vote du 24 janvier sur les mines abandonnées, invite le ministre des travaux publics à mettre en demeure la Compagnie houillère de Monthieu de reprendre l'exploitation dans les huit jours sous peine de déchéance. »

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR PUR ET SIMPLE

Cris au centre : L'ordre du jour pur et simple.

M. YVES GUYOT. — J'accepte l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple est voté par 390 voix contre 100, et M. Yves Guyot, tout radieux, s'empresse de disparaître.

L'incident est clos.

La protection des salaires contre les saisies

LE PROJET DE M. THELLIER DE PONCHEVILLE

L'ordre du jour appelle la première délibération sur les propositions de loi :

« 1° De M. Jacquemart sur la saisie-arrêt du salaire des ouvriers et des appointements des employés, commis et petits fonctionnaires, sur la distribution des derniers saisie-arrêtés et sur la réduction des frais ;

» 2° De M. Thellier de Poncheville, relative à la protection des salaires contre les saisies et à la réduction des frais. »

M. JULES ROCHE, ministre du commerce. — Je prie la Chambre de renvoyer la discussion ultérieurement, le gouvernement devant déposer un projet sur l'ensemble des questions traitées dans les propositions à l'ordre du jour.

Du reste, le rapporteur de la commission est de cet avis. (Bruit à gauche).

M. MONTAUT, président de la commission. — La commission spéciale a examiné avec le plus grand soin les propositions de MM. Jacquemart et Thellier de Poncheville, et désirerait vivement qu'il n'y eût pas un nouveau sursis. Que M. le ministre se hâte tout au moins à déposer son projet.

M. JULES ROCHE. — Le projet est prêt.

M. MONTAUT. — Je crois que ce projet doit se confondre avec les propositions de la commission. Je demande donc à la Chambre de renvoyer le projet ministériel à la commission et j'accepte l'ajournement à la condition qu'il soit très bref. (Bruit au centre.)

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. — Je demande à la Chambre de passer outre à l'avis du ministre. (Très bien à droite.)

La question est très urgente et des plus intéressantes.

M. CLEMENCEAU. — Evidemment !

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. — Je suis tellement disposé à voir cette réforme essentielle votée que je fais abstraction de mes opinions personnelles et que je me range à l'avis de la Commission.

Du reste, les idées du gouvernement sont les nôtres, et par un singulier hasard, le projet qu'il a élaboré est sur certains points, le reflet exact du nôtre. (Très bien ! à droite.)

L'urgence n'a pas été demandée ; on peut donc passer à la première délibération.

M. BERTRAND appuie la demande d'ajournement au milieu du bruit des conversations.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. — L'opinion de M. Bertrand est basée sur une inexactitude. (Réclamations au centre).

Nous avons décidé que nous consacrerions un jour à l'examen des questions sociales. Ne sortons pas d'ici sans avoir voté une réforme aussi modeste. (Bruit à gauche et au centre.)

M. JULES ROCHE, ministre du commerce. — L'ajournement que nous réclamons n'a pour but que d'assurer la collaboration du gouvernement à la commission.

L'AJOURNEMENT EST REPOUSSÉ

L'ajournement est mis aux voix. M. Jules Roche, qui parait convaincu de son échec, est très nerveux ; l'ajournement est repoussé par 310 voix contre 145.

La discussion des articles

On passe à la discussion des articles.

Art. 1er. — Toute saisie-arrêt sur les salaires dus aux gens de service ou à tous les ouvriers ou sur les appointements dus à tous les commis, employés ou fonctionnaires publics ou sur les pensions et retraites, mais ne dépassant pas annuellement deux mille francs, ne frappera que le dixième.

» Toutefois, lorsqu'il s'agira des créances fondées sur les articles 203 et suivants, et 212 du code civil, le juge évaluera la portion saisissable. — Adopté.

» Art. 2. — La saisie arrêt sera autorisée en justice de paix sur simple cédule, sans frais, qu'il y ait titre ou non, par le juge de paix du canton où elle doit être pratiquée.

M. GROUSSET. — Il y a là un principe contraire au droit en matière de compétence et une disposition prêtant à des complications.

Il y aurait lieu de remplacer les mots : « Le juge de paix du canton » par ceux-ci : « Le juge de paix du domicile du débiteur. » (Très bien à droite).

L'article 2 est renvoyé à la commission.

Les articles 3 à 5 (autorisation au juge de paix de se faire représenter tous les titres, notes et registres du créancier saisissant, dispense pour la saisie-arrêt autorisée par le juge de paix de la dénonciation et de la contre-dénonciation prescrites par les articles 563 et 570 du Code de procédure civile) sont adoptés.

L'article 6, qui fait connaître les devoirs du tiers saisi et détermine les formes simples et rapides dans lesquelles il devra faire sa déclaration au juge de paix, est renvoyé à la Commission sur les observations de MM. Grousset et Bertrand.

L'article 7 oblige le créancier de remettre au juge de paix l'original de la saisie-arrêt dans le délai de vingt-quatre heures.

M. GROUSSET. — Si l'huissier ne remet pas avant le cinquième jour, comment le créancier pourra-t-il remettre ce qu'il n'a pas ? Je demande le renvoi de cet article à la commission.

L'article 7 est renvoyé.

M. DE COLOMBET. — Renvoyez donc toute la loi à la commission ; elle ne tient pas debout !

Le rapporteur ne répond pas.

M. DE COLOMBET insiste et demande l'ajournement de la discussion.

M. LEYDET tente de demander la continuation de la discussion pour la forme.

Il est couvert de huées.

UNE VÉRITABLE COMÉDIE

La Chambre décide que la discussion est ajournée. (Rires ironiques à droite. — Le centre est consterné.)

M. JULES ROCHE s'en va en riant aux éclats de cette comédie.

La suppression des droits sur les blés

M. VIGER donne lecture de son rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre et adopté avec modifications par le Sénat. Ce projet portant suspension d'une partie des droits de douanes sur les blés et farines et qui conclut à l'adoption du texte du Sénat fixant la date de l'application à la promulgation de la loi et en arrêtant les effets au 1er juin 1892.

Le Chambre décide de mettre ce projet en tête de l'ordre du jour de demain.

La séance est levée à 4 h. 55.

NOUVELLES DU JOUR

Un nouveau scandale.—Des poursuites seraient exercées contre M. de Lesseps

Paris, 10 juin. — Le bruit court qu'un nouveau scandale est sur le point d'éclater : nous l'enregistrons sous les plus expresses réserves.

Des poursuites seraient, dit-on, exercées contre M. de Lesseps, ancien président du Conseil d'administration de la société du Canal de Panama ; comme il est grand'croix de la Légion d'honneur, un conseiller à la Cour serait chargé de l'instruction de l'affaire.

L'affaire de la mélinite

Paris, 10 juin. — Les quatre avocats dans l'affaire Turpin-Triponé sont réunis au Palais de Justice, dans le cabinet du substitut du procureur de la République, où, sous la surveillance de deux plantons, ils prennent connaissance du dossier.

Le commandant Lunel, commandant du Palais, vient de confirmer qu'un huis-clos rigoureux serait observé : le nombre des témoins cités est assez grand ; il y aura d'abord l'éditeur Savine, les généraux Ladvocat, Mathieu, les colonels Deloye, Massaing.

Immédiatement après le procès, le livre paraitra en Belgique.

Les syndicats professionnels

Paris, 10 juin. — La Commission parlementaire du travail a adopté l'article additionnel proposé par le gouvernement au projet sur les syndicats professionnels. Cet article autorise les ouvriers qui n'exercent plus depuis moins de cinq ans à faire partie des syndicats.

Le rapporteur, M. Gaillard (Vaucluse), déposera son rapport cette semaine.

L'explosion de Levallois-Perret

Paris, 10 juin. — Les perquisitions commencées chez divers anarchistes, à la suite de l'explosion de Levallois-Perret, n'ont amené aucun résultat.

Une révolution dans la République de Saint Domingue

Paris, 10 juin. — Une dépêche de New-York, arrivée aujourd'hui, maintient qu'une révolution a éclaté dans la République de Saint-Domingue. Elle s'étend dans toute la province de Cibao.

Plusieurs villes ont déjà passé à l'insurrection, à la tête de laquelle s'est mis le général Pablo Reys, qui est entré sur le territoire dominicain avec une compagnie de cinq cents exilés.

La situation du président Heureaux deviendrait très critique.

L'enquête sur le travail à l'étranger

Paris, 10 juin. — L'enquête sur les conditions du travail dans les pays étrangers, ordonnée par M. Ribot, ministre des affaires étrangères, vient d'être terminée par la distribution des fascicules relatifs à la Russie et à l'Angleterre.

La série des rapports envoyés par les agents diplomatiques et consulaires français comprend l'Allemagne, l'Antriche-Hongrie, la Belgique, le Danemarck, l'Espagne et le Portugal, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Russie, la Suède et

BOURSE DE PARIS

du jeudi 11 juin

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
93 75	3 0/0 1891	...	...	93 90
95 55	3 0/0	...	...	95 82 1/2
104 95	4 1/2 0/0 1883	...	...	105 07 1/2
93 65	Italien 5 0/0	...	...	93 80
18 60	Turc 4 0/0	...	...	18 90
488 75	Egypte 6 0/0	...	...	488 75
74 25	Extérieure 4 0/0	../.	../.	74 00
93 25	Hongrois 4 0/0	../.	../.	93 3/8
47 90	Portugaie 3 0/0	../.	../.	49 ./.
95 1/8	Consolidés anglais	../.	../.	95 1 ...
98 11/16	Russe 1880	../.	../.	../.
.. .	Russe 1889	../.	../.	...
.. ./.	Russe 1890	../.	../.	../.
	Sociétés de crédit			
4485 ..	Banque de France	...	...	4450 ..
460 ..	Banque d'Escompte	...	...	463 75
806 25	Banque de Paris	...	...	808 75
1277 50	Crédit Foncier	...	...	1277 50
392 50	Crédit Mobilier	...	...	393 50
787 50	Crédit Lyonnais	...	...	792 50
603 ..	Banque Ottomane	...	...	602 50
	Chemins de fer			
1893 ..	Nord	...	...	1895 ..
1495 ..	Paris-Lyon-Méditer	...	...	1492 50
.... ..	Orléans	...	...	1517 50
633 75	Autrichiens	...	...	625 ..
238 75	Lombards	...	...	243 75
323 75	Nord Espagne	...	...	323 75
315 25	Saragosse	...	...	316 25
	Valeurs diverses			
1400 ..	Gaz Parisien	...	...	1415 ..
52 50	Métaux	...	...	55 ..
83 75	Panama	...	...	...
2720 ..	Suez	...	...	2710 ..
	Mines			
587 50	Rio-Tinto	...	...	583 50
164 68	Tharsis	...	...	163 75
357 50	de Beers	...	...	356 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 11 juin 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
95 .. ./.	3 0/0	95 80 ./.
93 75 ./.	3 0/0 1891	93 80 ./.
96 20 ./.	3 0/0 amortissable	96 15 ./.
104 90 ./.	4 1/2 0/0 1883	105 10 ./.

BOURSE DE LILLE

du jeudi 11 juin

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCED.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	. .	113 .
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	. .	105 .
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	...	512 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	515 ..	512 50
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	412 50	410 .
Lille 1887	...	398 50
Lille 1890 (libérée)	450 .	450 ..
Lille 1890 (non libérée)	450 .	435 ..
Armentières 1886	...	500 ..
Armentières 1879	. .	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	. .	46 50
Tourcoing 1878	. .	475 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	. .	113 50
Département du Nord	103 75	106 ..
Banq. du Nord et du P.-de-C, Verley, Decroix, Cie	...	1225 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce (act. anc.)	...	75 .
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	...	255 .
Caisse Plate et Cie	...	350 .
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	...	600
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	...	440 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	...	1205
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	...	512 50
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés	...	2375 ..
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	. ..	435 ..
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	175 .	...
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	.	500 ..
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	..	...
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. us. Graesin) 500 fr.	...	150 ..
Tramways du Départem. du Nord (ex-c., 7)	..	40 ..
Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie	..	...
Delgutte et Cie	...	535 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t.p.	..	...
Biache-Saint-Vaast	...	3600 ..
Denain et Anzin	...	250 ..
Obligations Nord	...	...
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	...	...
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	...	...
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	...	...
Chemins de fer économiques du Nord	...	500 .

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours complets	
Aniche (Nord) le 12e	1745	17425 ..
Anzin 100e de denier	5030	5045 ..
Béthune 1881		505 ..
Béthune 1877	440	440 ..
Bruay (Pas-de-Calais)		14670 ..
Bully-Grenay le 6e	3340 3345 3350	3345 ..
Carvin	1850	1845 ..
Courrières (10e)		4720 ..
Campagnac		465 ..
Crespin	300	305 ..
Douchy		427 ..
Douaisienne (act. libérée) 500 fr.		225 ..
Dourges		9910 ..
Escarpelle (Nord)		3495 ..
Epinac		400 ..
Ferfay (Société anonyme)		850 ..
Lens		26175 ..
Liévin		10150 ..
Ostricourt	675	680 ..
Meurchin		1900 ..
Marles 70 0/0 part d'ingénieur		35000 ..
Drocourt	2255	2925 ..
Fléchinelle-Rouvray		15 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi		208 75
Vicoigne et Nœux	21800	21500 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Les boulangers de Paris

Paris, 11 juin.— Dans une réunion très nombreuse, tenue ce matin, par les ouvriers boulangers, à la Bourse du Travail, l'ordre du jour suivant a été voté :

« Les ouvriers boulangers somment les pouvoirs publics de supprimer les bureaux de placement dans les huit jours, ou bien, passé ce délai, ils feront grève. »

La remise de la barrette cardinalice à Mgr Rotelli

L'*Officiel* publie le texte des discours prononcés, mercredi, par M. Carnot et Mgr Rotelli, pendant la cérémonie de la remise de la barrette cardinalice à ce dernier Voici le passage principal du discours de Mgr Rotelli :

» Toujours fidèle à ma mission diplomatique, j'ai cru servir les intérêts de l'Eglise et de la France en m'efforçant de seconder votre admirable épiscopat : car ce sont les évêques qui ont fait la France, suivant un mot célèbre, « comme les abeilles leur ruche ; » et ce seront les évêques, surtout, qui, unis de plus en plus au Saint Siège apostolique, la maintiendront au rang d'honneur que les siècles lui ont assigné parmi les nations chrétiennes. Les destinées de la papauté et de la France restent, en effet, indissolublement liées ; et les mêmes épreuves du moment sont le présage le plus rassurant de leurs triomphes pacifiques. »

M. le Président de la République a dit :

« Vous apporterez, avec l'expérience des grandes affaires internationales, cet esprit de prudence et de pondération, ce désir de concorde et d'apaisement dont s'inspire le pontife éminent qui préside aux destinées de l'Eglise catholique. Votre place était indiquée à ses côtés.

» En vous remettant les insignes de la plus haute dignité ecclésiastique (privilège de la magistrature que j'exerce au nom du Peuple Français), si je regrette de voir cesser nos rapports personnels, je me félicite de penser que le Sacré-Collège comptera un représentant de plus de cette politique éclairée qui, toujours respectueuse des droits de l'Etat et justement soucieuse des intérêts de la société moderne, est sûre d'obtenir, en retour, les égards dus à la mission morale et pacificatrice dont l'Eglise est investie. »

Waldersée et Caprivi

Berlin, 11 juin.— Le général de Waldersée, ancien chef du grand état-major, ayant obtenu un congé de deux mois, partira prochainement pour l'Italie. Il a déjà loué une maison de campagne sur les bords du lac de Côme.

Ce voyage est vivement commenté dans les cercles de la cour. On se rappelle, à ce propos, que le comte de Waldersée a l'habitude de s'absenter toutes les fois qu'un changement de personnel se prépare dans l'entourage de l'empereur.

Au moment où M. de Bismarck a été renvoyé, le général a quitté Berlin et s'est rendu en Italie sous un prétexte quelconque.

Aussi en conclut-on que l'excursion prochaine du comte de Waldersée coïncidera avec la retraite de M. de Caprivi.

Toutefois, l'ex-chef de l'état-major ne songe pas à se mettre à la tête de la chancellerie. Il est d'avis que son heure n'est pas encore venue.

L'Encyclique et les souverains

Rome, 11 juin. — Parmi les souverains qui ont répondu à l'encyclique du pape, le premier a été l'empereur d'Autriche, et après lui le roi de Belgique.

L'empereur d'Allemagne enverra bientôt une lettre promettant à Léon XIII tout son appui pour le soutien des idées renfermées dans son encyclique.

La reine d'Angleterre a chargé le cardinal Manning de faire parvenir ses félicitations au Vatican.

Le prince Victor et le comte de Paris ont écrit une longue lettre.

Le pape a donné trois cent mille francs sur sa cassette personnelle pour que sa lettre fût distribuée gratuitement dans les milieux ouvriers.

Le massacre d'une mission française

Liverpool, [illegible] juin. — Des avis particuliers reçus de Loango, sur [illegible] de l'Afrique, confirment qu'un terrible désastre a frappé l'expédition française, qui est partie pour l'intérieur en juillet dernier, sous la direction de M. Crampel.

Le but de l'expédition ne fut pas divulgué au moment du départ. On savait qu'elle devait s'avancer dans la direction de Khartoum.

Rien n'a transpiré sur cette expédition jusqu'à ce que, il y a quelques jours, le bruit est parvenu alors à Mayumba, que tous les membres de l'expédition avaient été massacrés par les indigènes du pays de Matonga.

Les blancs qui se trouvaient parmi l'expédition ont été mangés par les cannibales.

Une seconde expédition est partie de Loango, en avril, pour s'assurer du sort des explorateurs.

Cette dépêche commet évidemment une erreur en laissant entendre que l'expédition de Crampel allait dans la direction de Khartoum.

Le but qu'elle se proposait était d'atteindre le lac Tchad.

Paris, 11 juin. — On n'a reçu, du sous-secrétariat des colonies, aucune nouvelle au sujet de la mission Crampbel. Une dépêche de M. de Brazza, arrivée hier, ne contenait rien de relatif aux faits rapportés par plusieurs journaux.

Le capitaine Trivier dans l'Afrique australe

Bordeaux, 11 juin. — Une lettre particulière du capitaine Trivier, datée de Loango, 13 avril, donne les meilleures nouvelles des missions françaises se dirigeant vers le Tchad.

Tentative criminelle avortée

Rome, 11 juin. — L'*Italia militare* publie une lettre datée de la Spezia le 9 juin, d'après laquelle, dans la nuit du 8, trois individus s'approchèrent du dépôt de fulmicoton.

Au cri de « Quivive » poussé par le factionnaire, un de ces individus alluma un journal et le jeta dans l'enceinte du dépôt.

A la clarté de la flamme, la sentinelle vit l'un d'eux enjamber le mur.

Deux de ces individus ont pu échapper. Le troisième, arrêté dans le dépôt, a dit qu'étant ivre, — mais peut-être feignait-il l'ivresse, — il avait perdu son chemin et avait cru arriver plus vite à son village en escaladant le mur.

Le train attaqué. — L'affaire de Tcherkeskoï. — Une interview avec le mécanicien.— Histoire de la captivité.

Constantinople, 11 juin. — Freudiger, le mécanicien du train arrêté par les brigands, a été interviewé ; il a fait le récit suivant ;

« La bande qui a attaqué le train se composait réellement de sept brigands de nationalité grecque, commandés par un chef intrépide et fort intelligent.

» Aussitôt qu'ils se furent emparés de nous, ils nous forcèrent à marcher toute la nuit et toute la journée suivante au milieu d'une forêt. Nous fimes une seule halte dans un endroit de la forêt, fort éloigné de notre point de départ, à environ cinq heures de marche de Kirkilisse. On nous fit arrêter et reposer à l'abri de buissons sous lesquels nous devions nous tenir couchés, sous peine de mort au moindre mouvement.

» Plusieurs groupes de soldats passèrent dans cet endroit sans nous découvrir.

» Les brigands m'envoyèrent ensuite à Kirkilisse chercher la rançon. Suivant les ordres que j'avais reçus, je retournai avec l'argent, monté sur un cheval blanc et ayant une écharpe blanche à mon chapeau pour être facilement reconnu.

» J'étais accompagné par quatre porteurs. Les brigands vinrent au loin à ma rencontre, et aussitôt après avoir pris possession de l'argent que je leur rapportai, ils firent venir les prisonniers, qui craignaient déjà d'être exécutés à cause de mon retard.

» Ils nous embrassèrent tous de force, et, nous annonçant que nous étions libres, ils nous souhaitèrent un bon voyage.

» Nous partîmes pour Kirkilisse et Andrinople.

» Pendant notre séjour au milieu des brigands, nous ne fûmes pas maltraités, mais nous eûmes à subir de grandes fatigues par la marche sous une pluie continuelle.

» Les brigands poussèrent la complaisance jusqu'à nous couvrir de leurs manteaux.

» Nous fûmes nourris avec du pain et du fromage. Les autres prisonniers partiront dans la matinée pour Vienne. »

L'influenza à Berlin. — Nombreux décès

Berlin, 11 juin. — L'influenza, dont nous avions signalé la réapparition à Berlin vers la fin de l'hiver, est loin d'avoir disparu de la capitale allemande. Elle continue à y sévir et, dans beaucoup de cas, elle affecte un caractère dangereux. Cinquante cas de décès par influenza ont été signalés par la statistique officielle de la dernière semaine.

Chambre des Députés

Séance du jeudi 11 juin 1891

Présidence de M. DE MAHY, vice-président.

M. Bandin, député ouvrier du Cher, dépose son interpellation sur l'attitude de la police dans les manifestations des libres-penseurs de Montmartre.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre, avec modification par le Sénat, d'une partie des droits de douane établis sur les blés et sur les farines de froment, par la loi du 29 mars 1887.

M. THOMSON. — La modification adoptée par le Sénat est fort grave : au lieu d'appliquer la loi à partir du 1er août, si l'on vote le texte du Sénat, la loi sera appliquée à partir de sa promulgation.

Le Sénat se base sur l'intérêt de la consommation ; le prix actuel du blé, qui, hier, était fixé dans toute la France, à 28 et 29 francs, n'a rien d'excessif : il a été souvent dépassé, alors même que le droit n'existait pas.

Avons-nous chance, en acceptant la réduction proposée, de servir d'une façon efficace, les intérêts de la consommation ?

Mais les représentants de la boulangerie parisienne ont dit à la Commission que le prix du pain n'était pas suffisamment rémunérateur, et qu'on ne pouvait faire bénéficier le consommateur de la baisse de deux centimes qui résulterait de l'abaissement du droit. (Très bien ! sur divers banc.)

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

11 juin.

ROUBAIX-TOURCOING. — Petite séance avec cours inchangés et tendance calme.

On a enregistré 40.000 kil. comme suit :

Caisse de Liquidation de Roubaix-Tourcoing : Buenos-Ayres type 1 : sur juillet, 15,000 à 5,47 1/2 ; sur septembre, 10,000 à 5,55 ; ensemble 25,000 kilos.

Caisse de liquidation de Tourcoing. Buenos-Ayres type 1 : sur juillet 5,000 k. à 5,47 1/2.

Sur septembre 5,000 kil. à 5.55 ; sur décembre 5,000 à 5.60, Ensemble 15,000 k.

ANVERS. — Les cours sont plus soutenus. On a traité 35,000 kil. sur juillet, 30,000 sur août, 15,000 sur septembre.

35,000 sur octobre, 30,000 sur novembre et 10.000 sur janvier ; au total 155,000 kil.

LEIPZIG, — Pas de changement dans les cours. Tendance calme. Ventes 10,000 kil.

R.F. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE